



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 7 novembre 2023

### **Gestion de la ressource en eau : Adoption du Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine**

Les préfets de la Nouvelle-Aquitaine, réunis par le préfet de région, Étienne GUYOT, au sein du comité de l'administration régionale (CAR) de l'État, ont adopté le mercredi 18 octobre 2023, le Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine. S'inscrivant dans la déclinaison du Plan Eau National, ce plan a pour objectif d'améliorer, amplifier ou accélérer les politiques ou actions déjà engagées en matière de gestion durable de la ressource en eau, et d'impulser des actions sur des thématiques plus émergentes ou prégnantes.

Dans le contexte du changement climatique, dont les effets sont concrets en Nouvelle-Aquitaine, **ce plan est un véritable socle pour une action régionale cohérente et forte de l'État et de ses opérateurs (les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne) en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau.** Il permet de renforcer une gestion résiliente et sobre des ressources en eau. Il a pour ambition d'assurer l'accès à une eau de qualité, et en quantité suffisante, pour les besoins des citoyens, des activités économiques et des écosystèmes.

Il répond à trois enjeux majeurs :

- **Organiser la sobriété des usages** pour tous les acteurs (évaluer la ressource, planifier son usage et l'économiser).
- **Optimiser la disponibilité de la ressource** (réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer et développer, lorsque cela est nécessaire, le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages).
- **Préserver la qualité de l'eau** (prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau).

L'action de l'État et de ses opérateurs pour la gestion de l'eau est conduite en étroite partenariat avec les collectivités locales, les acteurs économiques, les associations, dans le respect de leurs compétences.

Ainsi, en matière de sobriété des usages, à titre d'exemple, la Brasserie du Pays-Basque à Bardos, afin de réduire sa consommation d'eau, fait l'objet d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de plus de 200 000 €, ainsi que de la Région à concurrence de près de 100 000 €, pour la mise en œuvre d'un dispositif de réutilisation des eaux usées dans son processus industriel.

S'agissant de l'optimisation de la disponibilité de la ressource en eau, la préfecture de la Creuse et 14 collectivités ont signé le 10 juillet 2023 un accord pour la sécurisation de l'eau potable par la réduction des fuites sur les réseaux notamment. Ce projet bénéficie d'un financement de 25 millions d'euros du plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ce qui représente un effort supplémentaire de près de 10 millions d'euros par rapport à son régime d'intervention classique. L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage quant à elle à hauteur de 2,5 millions d'euros au côté du Conseil départemental des

Landes dans un programme pluriannuel d'investissements porté par le SYDEC pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de 48 % de la population de ce département.

Concernant la préservation de la qualité de l'eau, dans le cadre du programme régional Re-Sources, co-porté par la Région, l'État et les Agences de l'eau, des mesures préventives contre la pollution par les nitrates et les pesticides ont été récemment actées et engagées sur le bassin d'Arnoult-Lucérat en Charente-Maritime. L'ARS en particulier contribue par ailleurs à la réalisation des actions du plan eau relatives au contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des eaux distribuées, au regard des normes applicables.

La Banque des Territoires de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des actions de ce Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine, apporte également un appui aux collectivités pour la réalisation d'études ou d'investissements, notamment au travers de ses *Aqua-prêts*, à un taux compétitif et pour des durées pouvant aller jusqu'à 60 ans.

**Étienne GUYOT : « Face au défi que représente le changement climatique, le Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine donne de la visibilité sur le sens de l'action publique à l'échelle régionale, ainsi que sur les solutions déployées pour soutenir les initiatives et les efforts partagés ».**

D'un point de vue quantitatif, la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine présente la singularité d'être le plus grand territoire français classé en zone de répartition des eaux, traduisant un profond déséquilibre quantitatif chronique. D'un point de vue qualitatif, la région présente une grande fragilité de la ressource en eau avec seulement 50 % des masses d'eau en Adour-Garonne en bon état et 24 % en Loire-Bretagne.

Consulter le Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-eau-de-l-etat-en-nouvelle-aquitaine-a14690.html>